



Bilan de compétences



Public : Toute personne désireuse d'évolution personnelle et professionnelle.

Durée : de 8 heures à 24 heures (avec ou sans travail personnel).

Tarif : de 1200€ à 3750 € T.T.C

En présentiel ou en distanciel.

blandinepecoste@bpformation.fr

06.63.52.78.87

Objectifs du Bilan de compétence :

Analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnelle, le cas échéant, un projet de formation.

L'appellation Bilan de compétences, entre dans le cadre strict de la loi n° 91 - 1405 du 31/12/1991, (Code du travail, article R6322-32 à R6322-38 et R6322-56 à R6322-61 et R6321-2)

Programme détaillé :

Phase préliminaire :

- Analyser la demande et le besoin du bénéficiaire.
- De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin.
- De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

Phase d'investigation :

- Soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence.
- Soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

Phase de conclusion :

- S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation.
- Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels.
- Prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan.

Modalités de réalisation :

- Frais annexes : frais de déplacement pour les rendez-vous en présentiel. Aucun autre frais n'est à prévoir.

- Méthodes pédagogiques : questionnement, tests de personnalité, outils issus du coaching (ligne de vie, roue des valeurs), travail de recherche personnelle, de multiples ressources tout au long du parcours.

- Modalités de financement :

Votre CPF

Financement personnel.

Votre employeur : plan de développement des compétences (si accord de l'employeur).

vosre évolution au coeur de nos ambitions